

Arbre de Vie

ORIENTATION & BIEN-ÊTRE

GUIDE DU BILAN DE COMPÉTENCES : TOUT CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR !

POURQUOI UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences permet de faire le point sur son parcours, sa personnalité, ses atouts et ses intérêts, dans l'objectif de faire émerger un projet professionnel motivant et réaliste, qui concilie ce que l'on est, ce que l'on aime, ce que l'on peut, et les exigences du marché du travail.

Le bilan de compétences a pour objet de permettre d'analyser vos compétences professionnelles et personnelles ainsi que vos aptitudes et vos motivations, afin de définir votre projet professionnel et, le cas échéant, votre projet de formation.

Le cadre légal du bilan de compétences est défini dans le Code du travail (articles L. 6313-4 et R. 6313-5 à R. 6313-8) et le code de déontologie. C'est une démarche progressive et rigoureuse qui se déroule sur plusieurs semaines afin de favoriser votre réflexion et la maturation de votre projet professionnel.

QUELLES SONT LES ÉTAPES ?

Le bilan de compétences dure environ 3 à 4 mois : 24 heures au total dont 12 heures en entretiens individuels selon la formule choisie + du travail en autonomie. Il se déroule en 3 étapes principales :

- phase préliminaire : analyse de vos besoins, priorités, centre d'intérêt, valeurs et motivations professionnelles
- phase d'exploration : analyse de vos compétences acquises et transférables vers votre nouveau projet, enquêtes métiers, exploration des différentes pistes, tests de personnalité et de motivation
- phase de conclusion : détermination du projet, rédaction d'un plan d'action pour la mise en oeuvre de votre projet et remise d'une synthèse détaillée de l'accompagnement
- phase d'évaluation : évaluation à chaud puis 6 mois après la fin du bilan pour un suivi personnalisé

COMMENT SE DÉROULE -T-IL ?

Lors de l'entretien diagnostic gratuit nous vous expliquerons en détail le déroulé de votre bilan de compétences et répondrons à toutes vos questions. Nous analyserons

Arbre de Vie

ORIENTATION & BIEN-ÊTRE

ensemble votre besoin et nous vous proposerons la meilleure formule adaptée à celui-ci.

Tout au long de votre bilan vous aurez accès à 2 plateformes en ligne qui vous permettront de disposer en permanence :

- d'une encyclopédie de 1200 fiches métiers détaillées (plateforme professionnelle dédiée aux professionnels de l'orientation)
- des documents supports
- une plateforme de e-learning pour que vous puissiez travailler entre les séances
- la signature électronique des documents
- les fiches métiers ROME
- la réalisation de tests de personnalité professionnelle

EN PRÉSENTIEL OU À DISTANCE ?

Vous aurez le choix de réaliser votre bilan de compétences en présentiel ou à distance selon vos contraintes.

COMMENT FINANCER VOTRE BILAN DE COMPÉTENCES ?



- Le CPF :

Tout salarié dispose d'un Compte Personnel de Formation (CPF) crédité chaque année en euros. Il vous permet de financer une action de formation. Grâce à une application mobile et à un site web dédiés, vous pouvez choisir, vous inscrire et payer vous-même votre formation.

Si vous ne disposez pas du montant nécessaire au financement de votre bilan de compétences sur votre compte CPF, un complément vous sera demandé sur l'application.

<https://www.moncompteformation.gouv.fr>

Si le montant crédité sur votre compte personnel de formation n'est pas suffisant, vous pouvez le compléter par un financement personnel.

Si vous êtes demandeur d'emploi, l'utilisation de votre CPF est également possible. En



ORIENTATION & BIEN-ÊTRE

fonction de votre situation, prenez contact avec votre conseiller référent France Travail.

Si aucune de ces solutions ne peut aboutir, un financement personnel est possible et nous pouvons envisager des règlements échelonnés jusqu'à maximum 3 mois.

Un financement personnel de 102,23 € sera demandé aux salariés.

- Le plan de développement des compétences :

À compter du 1er janvier 2019 le plan de développement des compétences remplace le plan de formation. Il permet aux salariés de suivre des actions de formation à l'initiative de leur employeur, par opposition aux formations qu'ils peuvent suivre de leur propre initiative grâce à leur compte personnel de formation.

Durant l'accompagnement, le salarié continue à être rémunéré et conserve sa protection sociale habituelle.

La formation mise en œuvre dans le cadre du plan de développement des compétences a lieu en principe durant le temps de travail.

- Le financement personnel :

Si vous souhaitez financer personnellement votre bilan de compétences, contactez-nous et nous pourrons vous proposer une facilité de paiement en plusieurs fois.

QUELS SONT NOS ENGAGEMENTS ?

- La confidentialité de la démarche :

Nos consultant(e)s sont tenu(e)s au secret professionnel. Nul autre que vous n'a accès au contenu de votre bilan, même lorsque celui-ci est réalisé pendant le temps de travail avec l'accord de l'employeur. Vous pouvez néanmoins, en accord avec votre employeur, lui communiquer certaines informations.

- Les résultats du bilan de compétences :

Vous êtes seul(e) destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse remis à l'issue de la prestation. Vous pouvez, si vous le décidez, le transmettre à votre employeur.

Tous les documents relatifs au bilan sont détruits par nos soins lors de la dernière séance, sauf accord écrit de votre part : conformément au Code du Travail, nous pouvons les conserver pendant un an.

Arbre de Vie

ORIENTATION & BIEN-ÊTRE

- La relation de confiance :

Nous apportons à chaque situation notre convivialité et notre simplicité de contact afin de vous faire progresser. Notre cabinet est donc à visage humain puisque vous disposez d'un référent unique et privilégié.

Nos consultant(e)s pratiquent une écoute bienveillante permettant une meilleure empathie, ce qui leur permet de ne jamais vous juger, dans quelque registre que ce soit (votre personnalité, vos valeurs, vos choix personnels ou professionnels, votre passé...).

Nous adaptons nos prestations aux besoins des personnes en situation de handicap.

PROGRAMME DU BILAN DE COMPÉTENCES

- une phase préliminaire qui a pour objet :

- de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ;
- de définir et d'analyser la nature de ses besoins ;
- de l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes de techniques mises en œuvre.

- une phase d'investigation permettant au bénéficiaire :

- d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ;
- d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ;
- de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.

- une phase de conclusions qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ;
- de recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ;
- de prévoir les principales étapes de la mise en œuvre du projet. Cette phase de conclusions se termine par la présentation au bénéficiaire du document de synthèse prévu au code du travail.

Préquis pour accéder à la formation:

Pas de prérequis

Méthodologie:

Des entretiens individuels, accès en illimité à une plateforme en ligne : fiches métiers, questionnaires, ressources

Travail personnel de recherches inter séances, des enquêtes métiers à réaliser test de personnalité professionnelle

Outils pédagogiques professionnels

Arbre de Vie

ORIENTATION & BIEN-ÊTRE

Moyens pédagogiques :

Bureau individuel, ordinateur, imprimante, ressources pédagogiques, plateforme Parcouréo, outils pédagogiques professionnels, outil de gestion à distance (KEYRO)

Durée et lieu :

Durée : 12 heures d'entretiens individuels + du travail en autonomie.

Présentiel ou visio

Dispositifs d'évaluation à la fin et après la formation :

Auto évaluation

Questionnaire de satisfaction à chaud.

Un questionnaire de satisfaction à froid sera envoyé 6 mois après la fin de leur formation.

Sanction de la formation :

Une attestation de suivi de formation sera remise au stagiaire en fin de formation.

Accessibilité et délais d'accès :

Accessible aux personnes en situation de handicap, nous contacter en cas de besoin

Délais d'accès : 2 semaines

- Votre satisfaction :

Votre satisfaction est notre priorité ! Le bilan de compétences est pour nous le point de départ d'une relation qui s'inscrit dans la durée. Nous accueillons donc souvent d'anciens bénéficiaires ayant besoin de conseils ou d'un soutien, quelquefois longtemps après la fin de leur bilan. Cette aide ponctuelle est gratuite.

- avis Google : 5/5 (sur 125 avis)
- notation sur CPF : 4,9 / 5
- Taux de satisfaction : 98 % sur 200 personnes formées depuis 2022
- 90% des stagiaires estiment avoir repris confiance en eux,
- 0% d'abandon en cours de bilan

ARBRE DE VIE répond aux exigences du Référentiel National Qualité Qualiopi sous le N° de certificat 2200960.2

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter pour tout besoin spécifique.

V4 - 03/07/2025